

VNF vous rappelle les règles d'usages autour des voies d'eau

A l'approche de la période estivale, Voies Navigables de France rappelle quelques règles d'usages et bonnes pratiques indispensables au déroulement en toute sécurité des activités autour de la voie d'eau.

Les abords des rivières, canaux et plans d'eau, accueillent de plus en plus d'activités de loisirs, notamment en période estivale : cyclotourisme, randonnée, pêche, visites de sites touristiques et culturels au bord de l'eau...Chacune de ces activités doit pouvoir s'exercer dans le respect et la sécurité de tous.

BAIGNADE INTERDITE DANS LES CANAUX ET RIVIERES DOMANIALES

Chaque année, en période estivale, cette interdiction n'est malheureusement pas respectée, le plus souvent par méconnaissance des textes et des dangers encourus. Les risques sont notamment : la noyade, l'hydrocution ou encore la contamination par des bactéries ou maladies telles que la leptospirose ; autre danger : les sauts depuis les ponts exposent les nageurs aux risques de chutes mortelles sur des blocs de béton, de pieux métalliques, de roches..., la profondeur des canaux et rivières restant limitée.

DES CHEMINS DE HALAGE MIEUX PARTAGES

Les chemins de halage sont des itinéraires prisés pour les promenades à pied ou à vélo. VNF rappelle qu'ils sont à l'origine le lieu de travail quotidien des personnels de la voie d'eau. Enfin, ces lieux doivent aussi rester accessibles à tous les véhicules d'urgence (pompiers, ambulances...). Cette cohabitation ne peut fonctionner que par le respect des règles essentielles de civisme, afin de maintenir un usage convivial de ces espaces pour les partager en bonne intelligence

Rappel de la gendarmerie

La vitesse engendre de nombreux accidents sur nos communes et chaque automobiliste doit être vigilant. La brigade de Gendarmerie d'ARLEUX fait ainsi un petit rappel sur les sanctions encourues.

VITESSE	RETRAIT	AMENDE FORFAITAIRE	SUSPENSION DU PERMIS
	1 Point	68€ / 135€	
	2 Points	135€	
	3 Points	135€	Jusqu'à 3 ANS
	4 Points	135€	Jusqu'à 3 ANS
	6 Points	Jusqu'à 1500€	Jusqu'à 3 ANS

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 juillet**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées

TEL : 03 27 89 61 21

mairie@estrees.fr

www.estrees.fr



AGENDA

Juillet 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
						12h – stade : Villageois en fête 10 ^{ème} édition BVE
2	3	4	5	6	7	8
16h-19h : Médiathèque		Ramassage des verres	Ramassage des déchets verts Pas de permanence de l'assistante sociale		Mairie fermée	
9	10	11	12	13	14	15
16h-19h : Médiathèque			Ramassage des déchets verts		11h – Monument aux morts Cérémonie du 14 juillet 1789	
16	17	18	19	20	21	22
			Ramassage des déchets verts		Mairie fermée Fêtes du Mont Carmel	
23	24	25	26	27	28	29
Mairie fermée Fêtes du Mont Carmel			Ramassage des déchets verts	Fête du centre de loisirs		
30	31	NOTES :				
		<p><i>Vous vous apprêtez à partir en vacances ? Pensez à prévenir vos voisins pour qu'ils puissent être vigilants et la gendarmerie afin qu'elle organise des rondes et dissuade les éventuels cambrioleurs !</i></p>				

Disparition de drapeau

Suite à la cérémonie du 18 juin 1940, un drapeau placé sur la stèle du Général de Gaulle est disparu au square Maurice Sauvage. Ce drapeau français arborant la croix de Lorraine a une très grande valeur, une grande valeur sentimentale...

Nous demandons à l'auteur de cet emprunt de bien vouloir remettre le drapeau à sa place sur le mémorial du square Maurice Sauvage.

Villageois en Fête – Dimanche 1 juillet 2018

Bien Vivre à Estrées vous informe qu'elle organisera le dimanche 1 juillet 2018 à midi, sur le terrain de football de la commune, la manifestation « Villageois en fête » 10^{ème} édition. La manifestation est gratuite et ouverte à tous, les familles et les amis sont les bienvenus.

Fermeture estivale médiathèque

La médiathèque sera fermée du 16 juillet au 27 août. Elle réouvrira le lundi 3 septembre.

Assistante sociale

Il n'y aura pas de permanence de l'assistante sociale le 5 juillet.

Mairie – horaires d'été

En raison des congés annuels, les horaires de la mairie sont modifiés du **samedi 7 juillet au samedi 25 août inclus**. Pendant cette période, la **mairie sera fermée les samedis** et ouverte le :

- lundi et vendredi : de 9h15 à 11h45, de 13h30 à 16h30
- mardi, mercredi et jeudi : de 9h15 à 11h45

En raison des fêtes locales, la mairie sera fermée **le lundi 23 juillet**.

La mairie sera ouverte le samedi 1^{er} septembre de 9h15 à 11h45 puis tous les samedis des semaines impaires. Les horaires d'ouverture habituels reprendront à partir du lundi 27 août, le :

- lundi et vendredi : de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- mardi, mercredi et jeudi de 9h15 à 11h45 et le samedi (semaines impaires) de 9h15 à 11h45.

La vente des tickets de cantine reprendra le lundi 27 août pour la rentrée de septembre de 16h00 à 17h00.

Centre aéré

L'accueil de loisirs se déroulera du lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la Mairie.

Le samedi 14 juillet, les animateurs proposeront des jeux de kermesses et des animations avec des structures gonflables de 14h à 17h au stade. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

Le spectacle de fin de centre aura lieu le **vendredi 27 Juillet à 18h** à la salle André Cauchy.

Communication concernant le groupe scolaire Thérèse Gras

Suite à la concertation avec les parents d'élèves et l'équipe pédagogique, notre école repassera à la rentrée de septembre à la semaine de 4 jours.

Les horaires seront du lundi au vendredi matin de 8h30 à 11h45 et après-midi de 13h30 à 16h15.

Un service de garderie est ouvert le matin dès 7h30 et jusque 18h30.

Fête du 14 juillet et diplômes aux médaillés du travail

La cérémonie commémorative de la fête nationale aura lieu le **14 juillet 2018 à 11h** au Monument aux morts. Le rassemblement est prévu à 10h45 devant la mairie. Celle-ci sera précédée à **10h30 de la remise des diplômes aux médaillés du travail et la médaille du bénévolat à Monsieur Julien Berthelet**.

Aménagement des entrées du village

Dans le cadre d'un « chantier école » et suite au projet validé par l'équipe municipale, les élèves du lycée horticole de Wagnonville ont débuté l'aménagement des entrées du village. Les travaux se poursuivront d'ici le 14 juillet.

Nous vous demandons la plus grande prudence si vous êtes amenés à circuler aux abords du chantier.

Nettoyage des fils d'eau

Un balayage mécanique sera réalisé dans les rues du village le **jeudi 19 juillet**. Nous vous demandons donc impérativement, à compter de **8 heures**, de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée ou à cheval sur la bordure du trottoir afin de permettre le nettoyage des fils d'eau correctement.

Fêtes du Mont Carmel

Les fêtes du Mont Carmel auront lieu du 21 au 23 juillet prochains. **Un communiqué joint à ce document détaille le programme des festivités.**

Vous trouverez ci-dessous quelques informations relatives à la brocante, organisée par l'« APE », l'association « Bien Vivre à Estrées » et le « Collectif 1026 ».

Cette dernière se déroulera le **dimanche 22 juillet de 8h à 13h** dans les rues de l'Eglise, de la Fontaine, de la Mairie et de l'Espérance jusqu'au carrefour avec la rue du Chalet.

Le tarif est de 5 € les 5 mètres.

Les réservations d'emplacements se dérouleront à la médiathèque de la façon suivante :

- Réservations riverains le samedi 7 juillet de 9h à 11h,
- Réservations Estrésiens le mercredi 11 juillet de 17h30 à 19h30,
- Réservations ouvertes à tous : vendredi 13 juillet de 17h30 à 19h30 et samedi 21 juillet de 9h à 11h.

Pour l'inscription, vous devez vous munir d'une copie de votre carte d'identité ou d'inscription au registre du commerce et une copie de la carte grise du ou des véhicules qui seront utilisés par le vendeur.

Seuls les véhicules déclarés à l'inscription pourront entrer dans le périmètre de la brocante.

Florent Miletto, qui a obtenu le cube d'or pour ses études d'ébéniste à l'ESA Saint Luc de Tournai, proposera devant la salle des fêtes André Cauchy une démonstration de tour à bois pendant la brocante et une vente d'objets en bois.

Réfection de la D 135 (rues du Moulinet et du général de Gaulle)

Le département du Nord devait réaliser des travaux d'enrobés sur la D 135 qui traverse notre village entre le pont de Goeulzin et la route de Bellonne courant juin. Des analyses des réseaux d'assainissement ont été réalisées par la CAD sur ce même secteur. Ceux-ci nécessitent des réparations. **Par conséquent, le département nous a informés de sa décision de reporter les travaux afin d'éviter d'ouvrir la chaussée sur des parties fraîchement bitumées.** Néanmoins, les marquages aux sols qui nécessitent d'être refaits seront rapidement réalisés. Le curage de fossé et le dérasement de l'accotement de la zone inondée face à la source a par ailleurs été réalisé.

Mobilité – Votre avis nous intéresse

Le département du Nord, conscient de la fragilité de certains territoires et de ses habitants souhaite contribuer à résoudre des difficultés en matière de mobilité dans les territoires les moins denses. C'est dans ce cadre, qu'une enquête est lancée auprès des habitants des territoires ruraux depuis le 19 juin pour une durée de 3 semaines. Cette dernière vise à appréhender les besoins de mobilité afin de proposer des solutions concrètes et adaptées. Cette enquête permettra d'élaborer la stratégie de mobilité départementale.

Pour participer à cette enquête, rendez-vous sur MobiliteRuraleNord.fr jusqu'au 10 juillet 2018.

Désherbage

La législation en vigueur interdit dorénavant le traitement des mauvaises herbes par des produits phytosanitaires. Seuls les cimetières et les terrains de sport peuvent être traités.

Il existe des traitements autorisés qui permettent de griller momentanément la végétation mais qui ne la détruisent pas et doivent donc être renouvelés tous les 15 à 20 jours. Un devis estimatif nous est parvenu. Il s'élève à 15000€ TTC pour la période de mars à octobre.

Nous pensons qu'une telle somme peut être investie dans d'autres actions et qu'un acte citoyen de chacun d'entre nous permettrait de maintenir notre village propre et accueillant.